

SÉANCE DU 22 JUIN 2020

Convoqué le 16 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de l'Écu le 22 juin, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LANGÉ

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé

2020-27 REVISION DES LOYERS**LOYER DU LOGEMENT SOCIAL 24 RUE DE LA PLANCHE**

Le Conseil, considérant que le loyer cité en objet est révisable au 1^{er} juillet de chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer, à la date d'effet du 1^{er} juillet 2020 ainsi :

Loyer de base	318,59 €/mois
Taxe ordures Ménagères	8,91 €
Dépendance (cave)	18,29 €
Soit	345,79 €

LOYER DU LOGEMENT SOCIAL 25 RUE DES PENSÉES

Le Conseil, considérant que le loyer cité en objet est révisable au 1^{er} juillet de chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer, à la date d'effet du 1^{er} juillet 2020 ainsi :

Loyer de base	403,46 €/mois
Taxe ordures Ménagères	12,08 €
Dépendance (cave)	18,29 €
Soit	433,83 €

LOYER DU LOGEMENT SOCIAL 24 RUE DE MOCQUESOURIS

Le Conseil, considérant que le loyer cité en objet est révisable au 1^{er} juillet de chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer, à la date d'effet du 1^{er} juillet 2020 ainsi :

Loyer de base	456,99 €/mois
Taxe ordures Ménagères	12,08 €
Soit	469,07 €

2020-28 CONDITIONS LOCATION 1000 CAFES

Afin d'aider au démarrage de l'activité, il est proposé qu'il ne soit pas demandé de loyer du local commercial la première année de fonctionnement du commerce, un demi loyer la seconde année (soit 250,00 €) et le loyer complet par la suite (500,00 €).

Le loyer du logement à côté du commerce, s'il est occupé par le gérant, sera par contre au prix normal soit 469,07 € charges comprises au premier juillet 2020.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

D'autre part, Mme le Maire nous informe que l'Association 1000 cafés a repris ses recrutements, pour lesquels des bacconnais sont intéressés. Un premier choix sera effectué en fonction des projets de chacun par rapport à la demande communale (services et horaires d'ouverture notamment).

2020-29 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Suite aux élections municipales, la commission doit être renouvelée.

De nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Cette commission est composée :

- du Maire, Président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants (commune de moins de 2000 habitants)

La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur régional ou départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, propose :

Régis VRAIN, Charles MALAUZAT, Antoine PRÉVOST, Céline FAUCHER-LUCAS, Céline CHAUVET, François MOREAU, Joffrey BARALLE, Bruno BOURGEOIS, Gladys CHAVOUET, Christian POUSET, Agnès DESCAUSE, Éric LANGÉ, Nicolas d'ABOVILLE, Sophie LE NOAN, Frédéric DEROUCK (Sté ATAC), Jean GUDIN, Edwige GUISET, Gérard GOUDEAU, Christine LEMOULT, Christian JOUVE, Denis GRELLEPOIS, Christian DAMON, Alain BOURGEOIS, Céline CAMOZZI.

2020-30 POINT COMPLET DES TRAVAUX

- Station d'épuration du Héron : celle-ci n'étant plus en activité depuis de nombreuses années et pouvant être cause d'accidents, il avait été décidé de la démolir. 3 devis ont été obtenus :

Société DUPUIS pour 5380 € HT

Société BARBOSA pour 4500 € HT

Société TDR pour 3700 € HT

C'est cette dernière qui a été retenue pour une démolition / évacuation des gravats et dépôt des souches sur le terrain communal.

- Café : Les portes menant à la cuisine ne sont pas coupe-feu contrairement au cahier des charges prévu lors de la rénovation du bâtiment pour l'implantation du restaurant. Il faut donc les changer selon la demande faite après la visite de sécurité pour le projet 1000 cafés. Un devis avait été présenté par M. CHARTRAIN. Monsieur PRÉVOST lui a demandé des éclaircissements sur le devis proposé. Il y a effectivement trop d'heures de main d'œuvre prévue. Celle-ci est donc revue à la baisse et le Conseil Municipal accepte le devis pour 907,20 € TTC.

- Trottoir rue de Mocquesouris : depuis la construction des 2 maisons, les accès sont noyés lors d'épisode pluvieux. Il a donc été décidé de prolonger le trottoir sur une trentaine de mètres. Les pentes étant très faibles, l'eau devrait être évacuée soit par une traversée de route, soit par un puisard sur le trottoir. C'est cette solution plus simple et moins coûteuse qui a été retenue.

Deux sociétés étaient en concurrence

BARBOSA pour 7543 € HT dont 1150 € de signalisation

TDR pour 4170 € HT

Le Conseil choisit donc la société TDR, moins disante. Le revêtement calcaire sera posé par nos employés municipaux.

- Clocher : Un courriel a été envoyé à M. BOUCAUT architecte dont nous n'avons pas de nouvelles depuis le mois de janvier et les travaux n'étant toujours pas terminés à ce jour. Le chantier devant être terminé au 31 juillet 2019, il lui a été signifié que nous demandons de mettre en place les pénalités de retard (les finitions et la remise en état des extérieurs n'étant toujours pas réalisés).

- Football : Suite à la montée en Régionale, les élus de Huisseau, de Baccon, ainsi que les dirigeants de l'ASBH se sont réunis afin d'étudier les modifications obligatoires liées à cette évolution.

L'association nous avait présenté un projet constitué de plusieurs « ALGECO » afin d'agrandir les vestiaires et avoir un lieu de convivialité. Ce projet n'est pas retenu, la dépense étant supérieure à nos capacités financières. Il est par contre proposé d'étudier l'agrandissement des vestiaires par une salle pouvant servir à toutes les associations (rugby, tennis...). Dans un premier temps, la petite salle des fêtes est proposée pour l'après match, dans la mesure où elle n'est pas louée.

Il est décidé de repeindre les vestiaires par l'association, la Mairie de Baccon fournira le matériel.

- Rugby : Les nouvelles règles de déconfinement permettent aux joueurs de reprendre l'entraînement, mais sans public.

- Carrières : La société GSM, exploitant la carrière, demande le renouvellement de l'autorisation d'utilisation d'explosif. Cette autorisation est accordée mais la Mairie sera vigilante à l'entretien de la route communale utilisée par les camions.

2020-31 QUESTIONS DIVERSES

- école : Suite à l'allègement des conditions d'accueil dues au déconfinement, 80 élèves fréquentent l'école à ce jour.

- Forum des associations : il aura lieu le jeudi 3 septembre à 18h.

- Le repas de Printemps de nos aînés a été reporté au 27 septembre.

- Antenne téléphonique : le groupe ATC a été reçu par la commission des travaux. Le projet a été explicité mais un détail sur la convention (clause d'exclusivité) est en attente avant sa signature.

- Terre sur les routes : suite à la plainte d'un administré, il est rappelé que les agriculteurs doivent être attentifs à laisser le moins de terre possible sur les routes. Dans nos communes agricoles, les administrés doivent tolérer que nos routes ne soient pas toujours immaculées.

Mme Anita BENIER

M. Régis VRAIN

M. Charles MALAUZAT

M. Antoine PRÉVOST

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

Mme Céline CHAUVET

M. François MOREAU

M. Joffrey BARALLE

M. Bruno BOURGEOIS

Mme Gladys CHAVOUET

M. Christian POUSSET

Mme Agnès DESCAUSE

M. Éric LANGÉ

M. Nicolas d'ABOVILLE

Mme Sophie LE NOAN